

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12204**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CQP : Certificat de qualification professionnelle Organisateur de randonnées équestres

Nouvel intitulé : Organisateur de randonnées équestres

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association de gestion de la Commission paritaire nationale pour l'emploi - entreprises équestres (AG CPNE-EE)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3603 - Centres équestres

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce CQP est reconnu en catégorie 2, coefficient 118 de la grille de classification de la CCN. Les titulaires du CQP Organisateur de Randonnées Equestres exercent les activités suivantes:

- Concevoir et organiser en toute sécurité des itinéraires de promenades et de randonnées équestres faisant découvrir toutes les richesses touristiques d'une région et s'adaptant à tout type de publics
 - Assurer en autonomie l'initiation aux bases de l'équitation permettant une pratique de la promenade et de la randonnée équestre, ainsi que la conduite de ces activités auprès de tout public, en garantissant la sécurité des pratiquants, des équidés, des tiers et de l'environnement.
 - Assurer en toute sécurité la préparation, les soins, le travail et la valorisation des équidés de randonnée.
 - Participer au fonctionnement et au développement de la structure, à la gestion des activités et à la mise en œuvre des règles de sécurité
- Le titulaire possède les compétences suivantes:
- participer au repérage et au balisage des chemins équestres s'appuyant sur des itinéraires recensés sur les cartes de randonnées
 - préparer des itinéraires variés, d'une durée d'une heure à plusieurs jours, en France et à l'étranger. s'assurant que les chemins empruntés sont règlementairement ouverts aux cavalier
 - préparer le déroulement logistique, le transport, l'hébergement et la restauration des cavaliers et des équidés et établir un budget prévisionnel
 - s'informer sur les aspects culturels touristiques, économiques et sur la diversité de la faune et de la flore des régions traversées.
 - assurer la sécurité, la qualité et la convivialité des hébergements et des haltes
 - accueillir des publics variés, tant par le niveau des cavaliers, que par la diversité des ages, le statut (individuels, groupes, famille) et les objectifs des pratiquants et les encadrer en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène, tout en portant une attention particulière à l'accompagnement des enfants.
 - préparer le déroulement pédagogique et logistique des actions d'initiation, des promenades et des randonnées équestres
 - expliquer et contrôler la préparation et les soins des équidés avant et après les actions d'initiation, les promenades et les randonnées équestres et évaluer sa démarche pédagogique ainsi que les résultats des actions entreprises.
 - apprécier l'état de santé des équidés et assurer les soins courants aux équidés et l'entretien des pieds et de la ferrure
 - assurer et contrôler le débouillage et l'éducation des équidés de randonnée selon un planning et des objectifs de travail.
 - gérer le suivi des équidés de randonnée (travail, repos, soins,...), se préoccuper du devenir des équidés avant leur fin de carrière
 - participer à l'achat des équidés de randonnée.
 - entretenir les locaux, les espaces et le matériel.
 - gérer l'encaissement et la saisie des informations.
 - prendre part au suivi du personnel soigneur ou animateur.
 - participer aux activités de la structure (accueil, promotion ...
 - appliquer des consignes et en rendre compte de ses activités à son employeur.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les activités s'exercent dans le cadre d'associations ou d'entreprises relevant du champ d'application de la Convention Collective du Personnel des Centres Equestres.

Organisateur de Randonnées Equestres exercent l'emploi de Guide Equestre, catégorie 2, coefficient 118 de la grille de classification des emplois et des qualifications de la Convention Collective du Personnel des Centres Equestres.

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives

Réglementation d'activités :

Les fonctions d'animation et d'encadrement des randonnées équestres réalisées par les titulaires du CQP Organisateur de Randonnées Equestres sont régies par l'article L 212-1 du Code du Sport.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- un dossier préparatoire à la randonnée équestre d'une quinzaine de pages suivi d'un entretien avec le jury d'une durée maximale de 10 minutes.
- épreuve, « initiation » :Il doit encadrer, animer et assurer la sécurité d'un groupe de 4 à 8 cavaliers, d'un niveau maximum Galop 4 lors d'une reprise d'une heure maximum.
- épreuve, « randonnée » :Il doit encadrer et animer en sécurité un groupe de 5 à 8 pratiquants dans le cadre d'une randonnée équestre avec découché de trois jours minimum (deux nuitées).
- épreuve pratique de réalisation d'une préparation d'un équidé et d'un travail d'un cheval, monté et non monté. Cette épreuve comporte cinq tests pratiques, d'une durée de 10 minutes chacun. Elle doit permettre l'obtention d'une Capacité Equestre Professionnelle 3 mention tourisme équestre, condition d'accès à l'emploi de Guide Equestre figurant à l'article 59 de la CCN
- observation pédagogique continue réalisée conjointement par son formateur et son tuteur à l'aide d'un cahier de suivi.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Au minimum trois personnes composant le jury, dont au minimum un représentant des salariés et un représentant des employeurs. La parité salariés / employeurs doit être respectée par un nombre identique de représentants. En aucun cas le formateur ou le tuteur d'un élève en formation au CQP Organisateur de Randonnées Equestres ne peut prendre part au jury de son élève.
En contrat de professionnalisation	X		Au minimum trois personnes composant le jury, dont au minimum un représentant des salariés et un représentant des employeurs. La parité salariés / employeurs doit être respectée par un nombre identique de représentants. En aucun cas le formateur ou le tuteur d'un élève en formation au CQP Organisateur de Randonnées Equestres ne peut prendre part au jury de son élève.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X		Au minimum trois personnes composant le jury, dont au minimum un représentant des salariés et un représentant des employeurs. La parité salariés / employeurs doit être respectée par un nombre identique de représentants. En aucun cas le formateur ou le tuteur d'un élève en formation au CQP Organisateur de Randonnées Equestres ne peut prendre part au jury de son élève.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé certificat de qualification professionnelle Organisateur de randonnées équestres avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Les titulaires du CQP animateur Soigneur Assistant mention Equitation support Poney ou support Cheval ou du CQP animateur Soigneur Assistant mention Tourisme Equestre, ou du CQP Enseignant animateur d'Equitation attestent de droit des exigences techniques préalables à la mise en situation pédagogique du CQP Organisateur de Randonnées Equestres.

- Les titulaires de l'épreuve « animation » du CQP animateur Soigneur Assistant mention Equitation support Poney ou support Cheval, ou du CQP animateur Soigneur Assistant mention Tourisme Equestre ou du CQP Enseignant animateur d'Equitation attestent de droit de l'acquisition de l'épreuve « initiation » du CQP Organisateur de Randonnées Equestres.

- Les titulaires de l'épreuve « gestion, entretien et maintenance » du CQP Enseignant animateur d'Equitation attestent de droit de l'acquisition de l'épreuve « gestion, entretien et maintenance » du CQP Organisateur de Randonnées Equestres.

- Les titulaires de la Capacité Equestre Professionnelle 3 mention Tourisme Equestre, ou d'une CEP d'un niveau supérieur dans la mention Tourisme Equestre, attestent de droit de l'acquisition de l'épreuve « soins et travail des équidés » du CQP Organisateur de Randonnées Equestres.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

<http://www.cpne-ee.org>

Autres sources d'information :

CPNE-EE

12 avenue de la république

41600 Lamotte Beuvron

02 54 83 02 02

info@cpne-ee.org

[Site de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi - Entreprises Equestres](#)

Lieu(x) de certification :

CPNE-EE

12 avenue de la république

41600 Lamotte Beuvron

02 54 83 02 02

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Voir l'annuaire présent sur le site www.cpne-ee.org

Historique de la certification :

Certification suivante : [Organisateur de randonnées équestres](#)